

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 5 février 2018 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Vicky Cloutier – district #3
 Patrick Beauchamp – district #4
 Barbara Legault – district #5
 Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 479-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet et abrogeant le règlement numéro 469-16
- 3.- Période de questions
- 4.- Levée de la séance

18-02-023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
 Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-024 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 479-18 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-16

Un avis de motion est donné par le conseiller Tony Victor, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet et abrogeant le règlement numéro 469-16.

Le conseiller présente le projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet et abrogeant le règlement numéro 469-16.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-02-025

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QU'À 19h05, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale